



Le centre communal d'action sociale met en place pour les enfants ollioulais jusqu'à 14 ans une aide à la pratique sportive et culturelle d'un montant de 50 euros annuel.

Le coût annuel de l'activité doit être supérieur ou égal à 100 euros, toutes aides comprises et hors frais d'équipement. Pour toute cotisation inférieure à 100 euros, à l'année, l'aide sera de 50% du montant annuel de l'activité.

Les conditions d'attribution :

Dossier à constituer entre le 1er et le 31 octobre 2019

- > ☐ Une seule aide par enfant et par an
- > ☐ Résider et pratiquer l'activité sur la commune
- > ☐ Documents à présenter avec le formulaire rempli avec la signature et le cachet de l'association :

Avis de non-imposition pour l'année en cours

Justificatif de domicile de moins de 3 mois

Livret de famille

[Formulaire à imprimer ou à venir chercher au CCAS](#)

CCAS

Espace Pierre Puget Place Marius Trotobas

Téléphone: 04.94.30.41.25

Accueil de 8h à 12h du lundi au vendredi